

*Affaires courantes*

Dans l'annonce qu'il a faite aujourd'hui, le ministre a parlé d'un investissement de 1,8 milliard de dollars dans la main-d'oeuvre canadienne. Soyons honnêtes: il s'agit de 1,8 milliard de cotisations d'assurance-chômage, payées par les travailleurs et les employeurs du Canada. Pas un seul dollar ne sera déboursé par ce gouvernement. Il faut bien préciser de quoi on parle, quand on annonce ainsi quelque chose de beau et de bon pour les travailleurs.

D'ailleurs, ce déboursé de 1,8 milliard n'est rendu possible que parce que la période de référence a été étendue et la durée des prestations, abrégée pour les prestataires actuels ou futurs d'assurance-chômage. Cessons donc de masquer la réalité quant à la vraie nature de l'assurance-chômage. Tâchons de ne pas servir aux travailleurs le baratin de ce gouvernement qui dit leur faire une grande faveur. Disons clairement de quoi il est question.

Cela étant dit, je reconnais que le gouvernement accorde à la formation et à l'éducation l'importance qu'elles méritent. Les recommandations de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre ont été acceptées par ce gouvernement et sont appliquées, comme le ministre vient de nous l'annoncer.

Il ne s'agit plus de dire si nous souscrivons ou non au projet de loi C-21. Ce projet de loi a été adopté, et nous discutons maintenant de la réalité qui s'ensuit. Par conséquent, je suis heureuse de voir que ces possibilités de formation sont offertes aux travailleurs du pays.

Les recommandations en question sont très importantes, mais je pense qu'il importe également de citer une phrase des co-présidents de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, dans leurs recommandations au ministre, afin qu'elle soit consignée au compte rendu:

Vous savez sans aucun doute qu'il y a eu beaucoup de controverse sur la question de savoir si la caisse d'assurance-chômage devrait être utilisée pour autre chose que pour le soutien du revenu.

Il est important d'indiquer ici clairement, comme dans le rapport, que la commission ne se prononce pas sur cette question dans ses recommandations. En effet, celle-ci s'est engagée à traiter cette question dans le cadre d'un programme de travail suivi. Autrement dit, nous avons tous les mains liées et, depuis le projet de loi C-21, nous ne pouvons agir que dans le cadre des paramètres que contient la Loi sur l'assurance-chômage.

• (1240)

L'orateur précédent de l'opposition a dit, et je suis d'accord avec lui, qu'il est extrêmement regrettable que nous voyons une augmentation du financement pour la formation, alors que le gouvernement prévoit parallèlement une réduction de la Planification de l'emploi—pas parallèlement, à vrai dire, car il l'a fait au début de l'année. Pas plus tard qu'hier, des représentants du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés de Colombie-Britannique sont venus ici pour rencontrer le ministre, ce qu'il n'ont pas obtenu, pour l'exhorter à faire en sorte que le fonds pour l'emploi fourni l'année dernière soit prolongé cette année parce que les pêcheurs et les travailleurs à terre de Colombie-Britannique n'ont pas droit à l'assurance-chômage aux termes des nouvelles lignes directrices du projet de loi C-21.

En répondant à une question posée à la Chambre, le ministre a dit qu'il examinerait la question. Si vraiment le gouvernement s'inquiète au sujet des chômeurs de notre pays et si le ministre appuie son collègue dans cette initiative de prospérité au Canada, la grande entreprise de 20 millions de dollars, nous pourrions obtenir assurément 1 million de dollars, ou entre 1 et 3 millions de dollars sur ce budget de 20 millions de dollars. Il devait coûter 15 millions de dollars mardi; jeudi, le budget de ce programme de prospérité au Canada avait atteint 20 millions de dollars, mais nous ne pouvons pas obtenir de 1 à 3 millions de dollars pour sauver les pêcheurs et l'industrie de Colombie-Britannique. À mon avis, le gouvernement tient des propos bien équivoques sur cette question.

Je voudrais parler un peu de ce que renferme la déclaration du ministre. Comme je l'ai dit, nous estimons que la caisse d'assurance-chômage devrait rester principalement un programme de soutien du revenu. Nous devrions trouver d'autres moyens pour financer la formation. En même temps, nous devrions chercher ailleurs. En Suède, par exemple, où la formation est considérée comme une responsabilité de l'employeur, les salaires sont subventionnés pour les nouveaux venus sur le marché du travail, de sorte que l'employeur finit par avoir un travailleur qualifié pour l'avenir. Il n'en est pas de même au Canada. Les travailleurs doivent payer pour leur formation au moyen de la caisse qui avait été établie pour les protéger en temps de chômage.

Le président de Boeing a déclaré il y a deux ans qu'il pourrait vendre dix appareils Dash-8 par mois, mais que ses ouvriers ne pouvaient en fabriquer que cinq. Cela représente un manque à gagner de plusieurs millions de dollars par mois, sans parler des taxes et impôts que perd